

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 JANVIER 2015

Nombre de conseillers

En exercice : **15**
Présents : **14**
Votants : **15**

L'an deux mil quinze, le **huit janvier**, à dix-neuf heures quinze minutes,
le Conseil Municipal de la **Commune de SIGOULES**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Patrick CONSOLI,
Date de convocation du Conseil Municipal : **29.12.2014**

Etaient présents : M. Patrick CONSOLI, maire, M. Jean-Louis DESSALLES, Mme BEAUMAIN
Chrystelle, M. Norbert AUVRAY, M. Yves SPADOTTO, adjoints, Mmes Sandrine VERGNAC, Joëlle
LEBERON, Céline SENDRON-GUERIN, Gaëlle BEYLAT-BROUSSE, Isabelle BERTOUNESQUE,
Valérie PASERO-MARIA, MM. Heinrich BLESSING, Jean-Noël BERTIN, Aurélien PROUILLAC

Excusée : Karen VICK, (a donné pouvoir à M. Jean-Louis DESSALLES)

Secrétaire de séance : Joëlle LEBERON

19 H 15 : Lecture et approbation à l'unanimité du précédent compte-rendu du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

1. Contrat CNP assurance statutaire du personnel pour l'exercice 2015
2. SDE 24 : déplacement d'un coffret EP à l'accueil des loisirs sans hébergement (ALSH)
3. Renouvellement convention d'adhésion au Pôle santé et sécurité au travail
du Centre de Gestion de la Dordogne
4. Présentation Esquisse aménagement de locaux dans l'ancien Centre de Loisirs
5. Présentation des dossiers de demande de subvention DETR 2015 et contrat
d'objectifs 2015
du Conseil Général pour travaux à débiter en 2015
6. Questions diverses

1. CONTRAT CNP assurance statutaire du personnel pour l'exercice 2015

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance des contrats adressés par CNP Assurances, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2015.

2. S.D.E. 24 : DEPLACEMENT D'UN COFFRET ECLAIRAGE PUBLIC À L'ACCUEIL DES LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants :

Opération d'investissement d'éclairage public : Déplacement d'un coffret EP à l'Accueil des Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de **858,90 €**.

Il convient de solliciter l'accord de l'assemblée délibérante pour l'approbation de ce projet tel qu'il a été établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, **la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette H.T., s'agissant de travaux de modification réseau EP 50%.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **donne mandat** au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés ;
- **approuve** le dossier qui lui est présenté ;
- **s'engage** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues ;
- **s'engage** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat départemental d'Energies de la Dordogne ;
- **s'engage** à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de Sigoulès ;
- **accepte** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

3. RENOUELEMENT CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL AVEC LE CENTRE DE GESTION DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il présente à l'assemblée la nouvelle convention relative au service santé et sécurité au travail, ainsi que la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne (CDG 24).

Affiché le 16/01/2015.

Il propose de renouveler l'adhésion à la prestation médecine préventive du service Santé Sécurité au Travail géré par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de renouveler l'adhésion à compter du 01/01/2015 à la prestation médecine préventive du service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion de la Dordogne,
- autorise le Maire à signer la convention présentée.

4. PRÉSENTATION ESQUISSE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT COMMUNAL (ANCIEN CENTRE DE LOISIRS)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une esquisse, établie par le cabinet ARCHISTUDIO, de réaménagement de l'ancien bâtiment centre de loisirs (ex école) destiné en salle pour les associations.

Deux aménagements sont proposés ; le conseil municipal à l'unanimité retient le projet n°2.

5. PRESENTATION DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS 2015 : CONTRAT D'OBJECTIFS 2015 et DETR 2015

Monsieur le Maire propose d'inscrire l'opération de réaménagement des locaux de l'ancien centre de loisirs en salle des associations au budget 2015, et de solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR 2015 et du Conseil Général au titre des contrats d'objectifs 2011-2015 (dotation complémentaire avenant 5).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides du Conseil Général au titre du Contrat d'objectifs complémentaire 2011-2015 avenant 5, et de l'Etat au titre de la DETR 2015 ;
- Dit que la réalisation des travaux sera prise en fonction des subventions obtenues.

6. QUESTIONS DIVERSES

1. Présentation du projet d'aménagement « fleurissement » du giratoire Place du Foirail

Il est soumis à l'assemblée le projet de fleurissement du giratoire « Place du Foirail ».

Après réflexion, le conseil municipal donne son accord pour affiner et chiffrer le projet présenté.

2. Demande de dégrèvement sur consommation eau pour la part assainissement

M. AUVRAY Norbert quitte la salle.

Suite à une fuite d'eau, il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour un dégrèvement sur consommation (154 m³) pour la part assainissement en faveur de M. AUVRAY Norbert et Mme MARTIN Béatrice, demeurant 47 route d'Uffer à Sigoulès.

Consommation moyenne normale : 162 m³

Consommation supérieure à la normale : 316 m³

Dégrèvement demandé sur 154 m³ (316 – 162).

Accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

M. AUVRAY Norbert revient dans la salle.

Affiché le 16/01/2015.

3. Information : mise en vente terrains dans le bourg de Sigoulès

Monsieur Eric BORDES, propriétaire des parcelles cadastrées section AB n° 376, 146, 147, 149, 307, 311, 313, sises le bourg (près de l'ancien abattoir), informe la commune qu'il veut vendre.

Il demande à la commune si elle serait susceptible d'acheter cet îlot parcellaire d'une contenance totale de 10 260 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse d'acheter cet ensemble de parcelles.

La commune n'a donc pas l'intention d'user de son droit de préemption urbain si un éventuel acquéreur se présentait.

4. Théâtre La Gargouille

N'ayant pas pu réaliser en novembre dernier leur semaine culturelle sous chapiteau à Sigoulès, le Théâtre de la Gargouille propose de nouvelles dates :

Arrivée le 28 ou 29 mars 2015. Spectacles du 1^{er} au 4 avril 2015.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, demande au Maire de les rencontrer pour définir avec eux l'espace utilisé.

5. Elections départementales dates à retenir sur vos agendas

L'année 2015 sera marquée en mars par les élections départementales et en décembre par les élections régionales.

Les dates retenues pour les élections départementales (ex-cantonales) sont le **dimanche 22 mars 2015** pour le premier tour et le **dimanche 29 mars 2015** pour le second tour.

Ces élections se dérouleront dans 2054 nouveaux cantons. Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, le renouvellement des conseillers ayant lieu auparavant par moitié. Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours.

À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

Notre nouveau canton s'appelle : Sud Bergeracois.

6. Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP)

La BDP nous informe qu'à compter du 2 janvier 2015, la navette de la Bibliothèque Départementale de Prêt livrera à Sigoulès tous les jeudis à 10 h 45, les demandes de documents de la bibliothèque et des usagers du secteur.

7. Limitation de vitesse à 70 km/h route de la Gardonnette

Mme MORIZOT, chef de l'Unité d'Aménagement de Bergerac, répond à notre demande du 26/06/2014 par laquelle la commune sollicitait une limitation de vitesse à 70 km/h depuis la sortie d'agglomération jusqu'à la limitation existante au niveau du camping de la Gardonnette.

Pour l'heure, ses services ne se sont pas encore prononcés.

Affaire à suivre...

8. Demande du GAEC de la Briaude

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à un courrier du GAEC de la Briaude du 14 novembre 2014, compte tenu du mauvais état de la chaussée de la route intercommunale et du chemin communal, il a été procédé par la communauté de communes et par la commune de Sigoulès, chacune dans sa partie respective, à des travaux de voirie pour remettre l'accès à la ferme praticable. Le coût des travaux pour la commune s'élève à 7 480 € HT.

La séance est levée à 21 h 11.

Affiché le 16/01/2015.